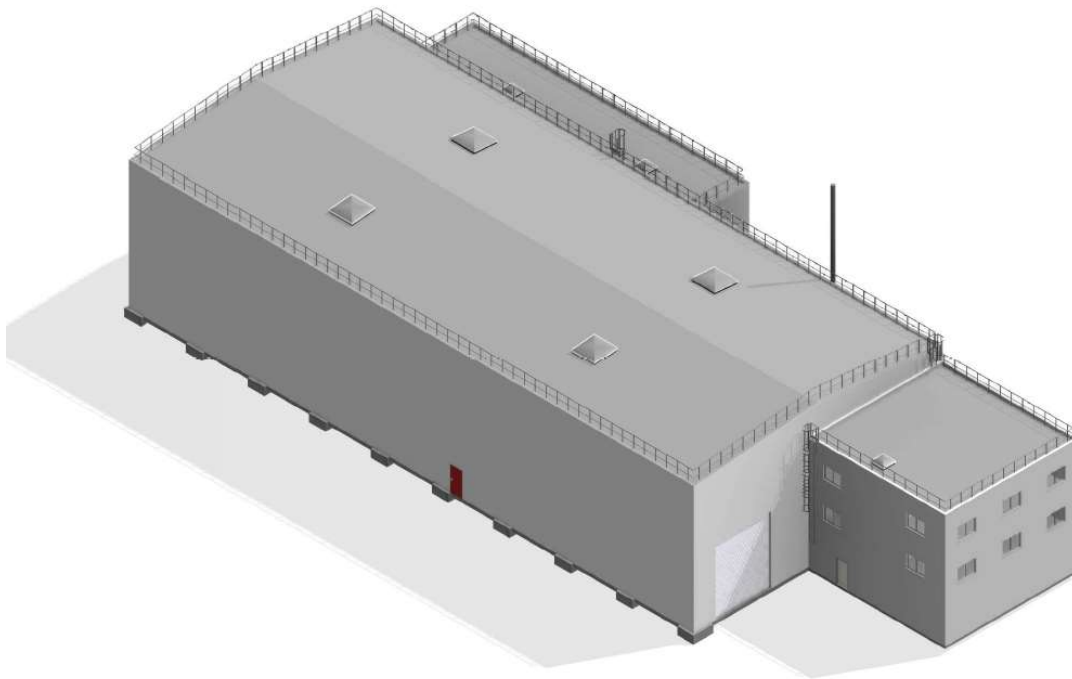




BAMET

Base de Maintenance des
Emballages de Transport

Présentation

mai 2024



0

Introduction

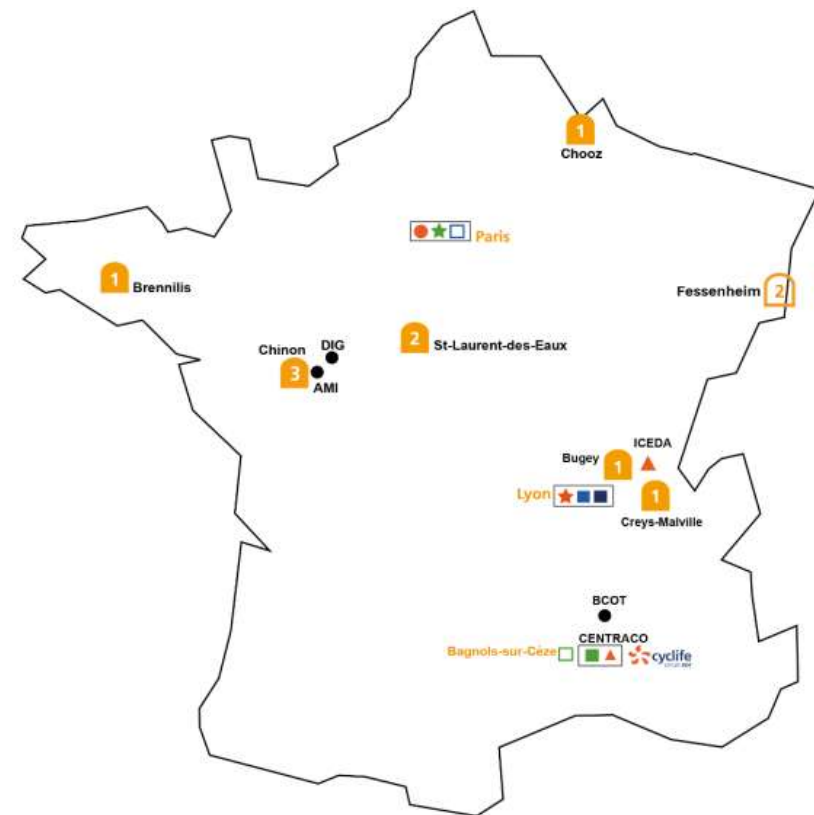
Généralités

EDF déconstruit 9 réacteurs

+ 2 réacteurs de Fessenheim.

La **Direction Projets Déconstruction Déchets (DP2D)** a en charge la déconstruction et la gestion des déchets issus de l'exploitation et du démantèlement du parc nucléaire d'EDF

- Les « filières » de gestion sont adaptées au niveau d'activité radiologique des déchets.



La Ligne de Projet «Filières Déchets » de la DP2D est en charge de la gestion des déchets.

- En son sein, le Projet « Filières MAVL » gère les déchets de Moyenne Activité à Vie Longue, notamment dans l'installation **ICEDA** - Installation de Conditionnement et d'Entreposage de Déchets Activés.
- Il gère les transports entre les sites et l'installation ICEDA, via des **emballages de transport**.

Les déchets MAVL, ICEDA et les emballages



Panier de déchets



Emballage R73 de transport de déchets



ICEDA

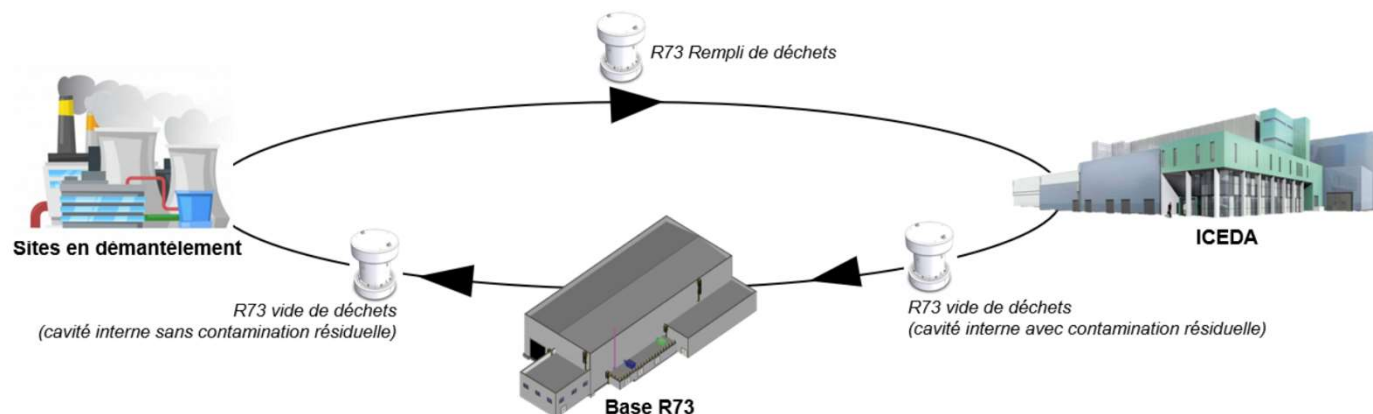


Confection d'un colis de déchets

1

Présentation générale Incidence sur les Intérêts Protégés Procédure

Présentation



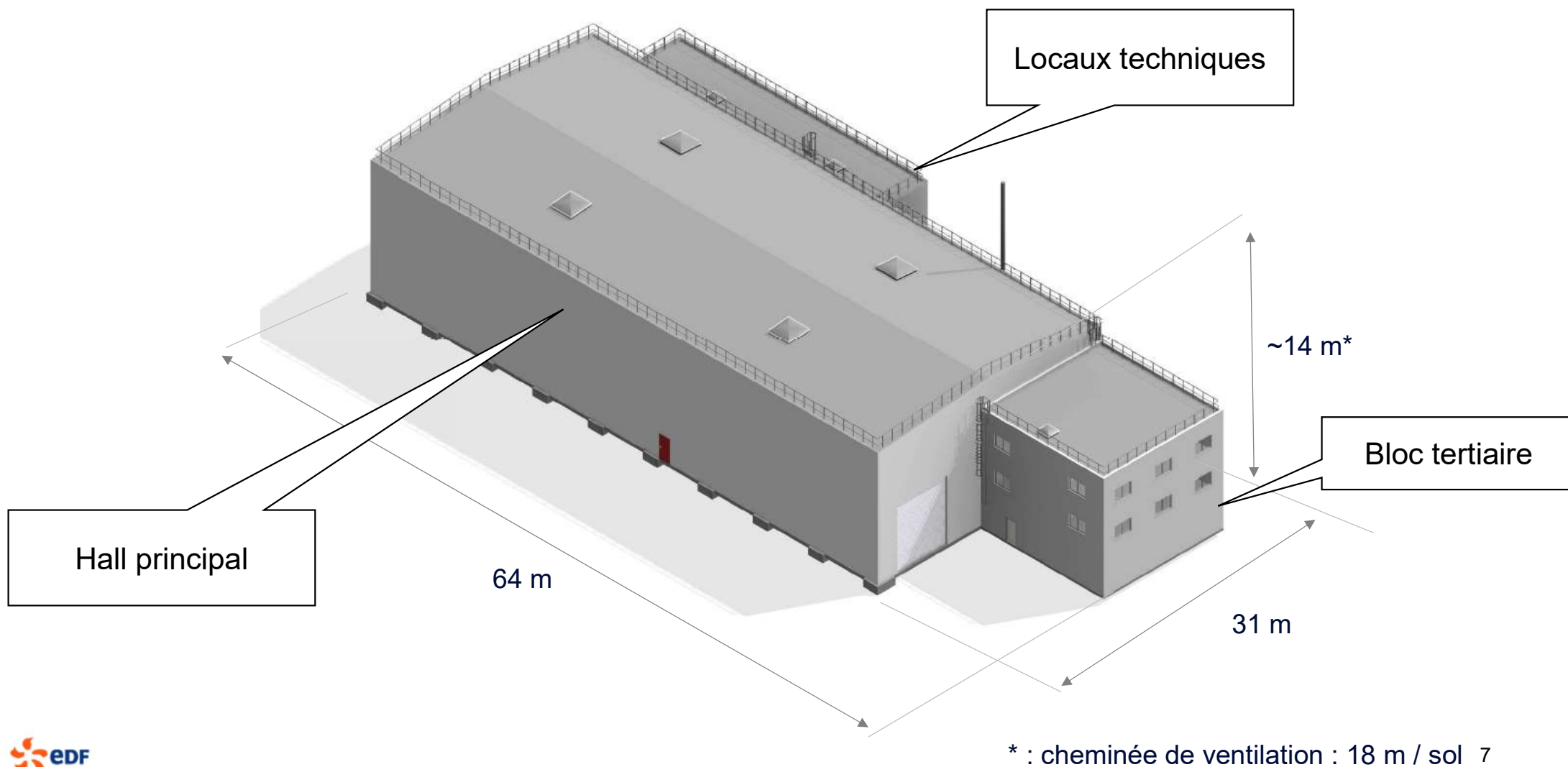
Besoin industriel

- Disposer en interne EDF d'un outil industriel permettant de **gérer de manière autonome la flotte d'emballages (de type R73)** nécessaire au démantèlement des centrales de 1^{ère} et 2^e générations.
- A l'horizon **2028/2029**, les plannings de déconstruction prévoient une hausse des évacuations de Déchets Activés de Démantèlement.

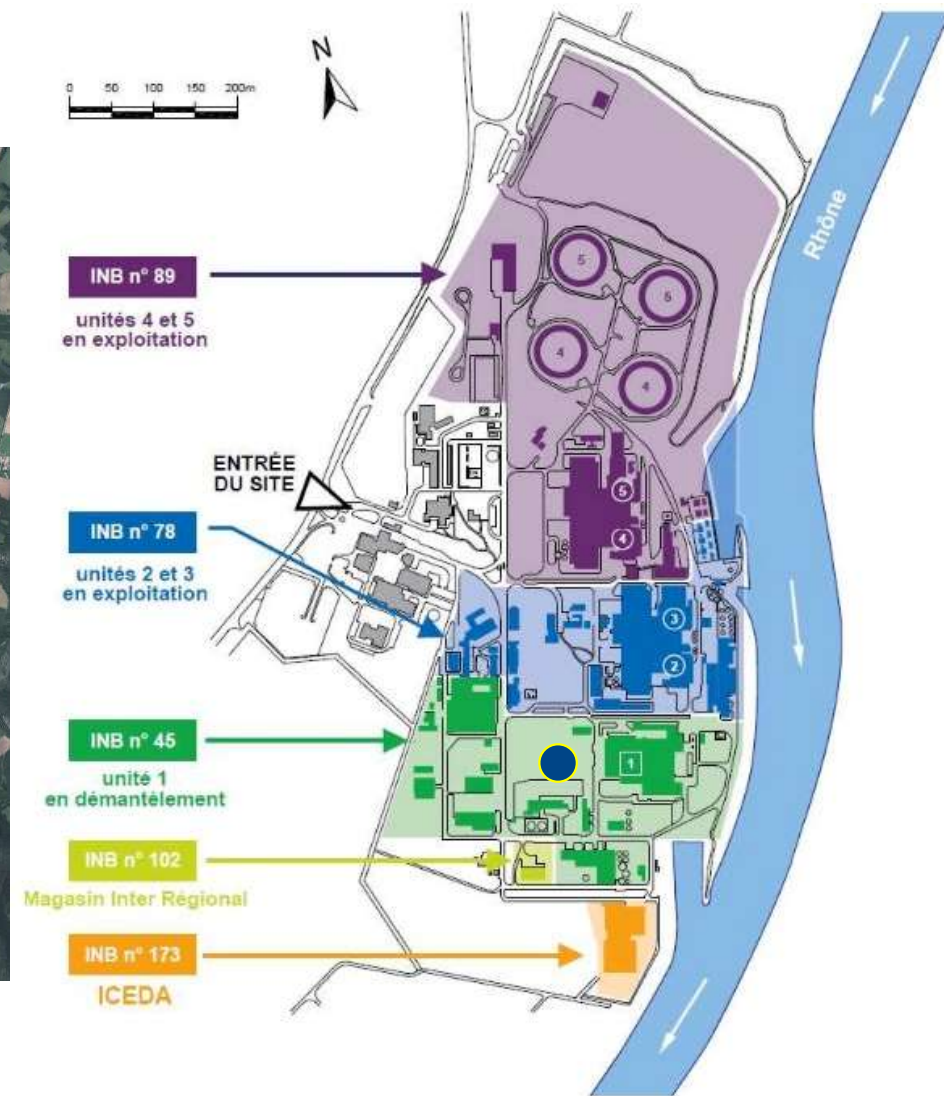
Points clé

- Les emballages maintenus et entreposés dans la BAMET sont **vides**.
- ICPE, classée « non nécessaire » ni à BUG1, ni à ICEDA, ni au CNPE. Implantation prévue dans le périmètre de l'INB45.

L'installation



Le site et l'implantation de la BAMET

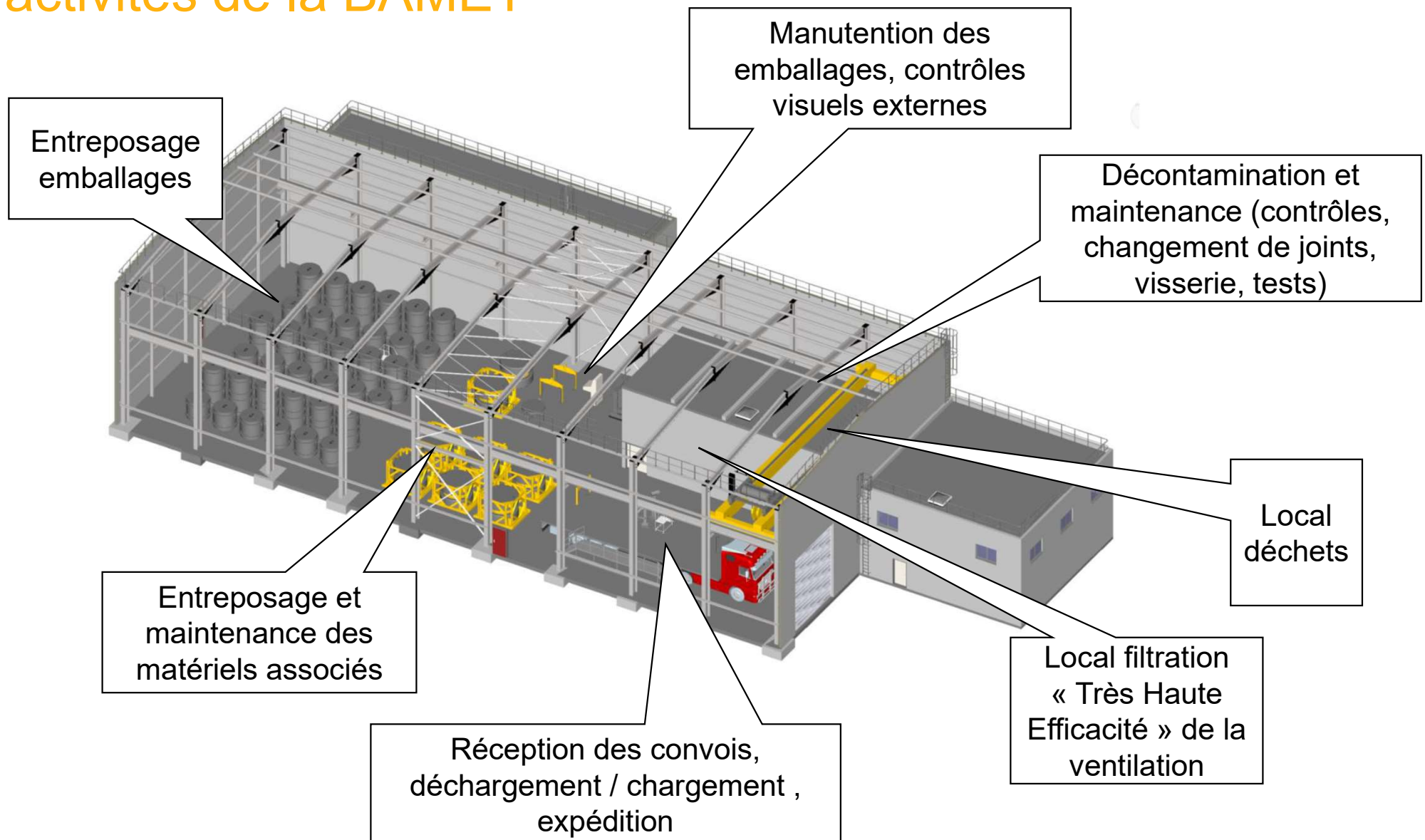




2

Présentation générale Incidence sur les Intérêts Protégés Procédure

Les activités de la BAMET



Analyse d'incidence sur les intérêts protégés

Fonctionnement normal

- **Pas d'incidence notable.**

Pas de bruit, pas de rejets atmosphériques détectables, pas de rejets d'effluents liquides, pas d'impact biodiversité, pas d'impact sur les nappes phréatiques ni le cycle de l'eau, pas d'impact visuel ni lumineux, pas d'artificialisation des sols, pas de consommation de ressource autre que celles nécessaires au chantier.

- **Impact bénéfique** : voir p. suivante,

- Génère les déchets de décontamination et d'exploitation. Filières : Centraco pour la majorité des déchets, TFA pour le reste (déjà opérationnelles) .

Fonctionnement accidentel

- Scénario dimensionnant : incendie, avec relargage totale de la radioactivité présente sur l'installation. Effets toxiques, thermiques et radiologiques acceptables.

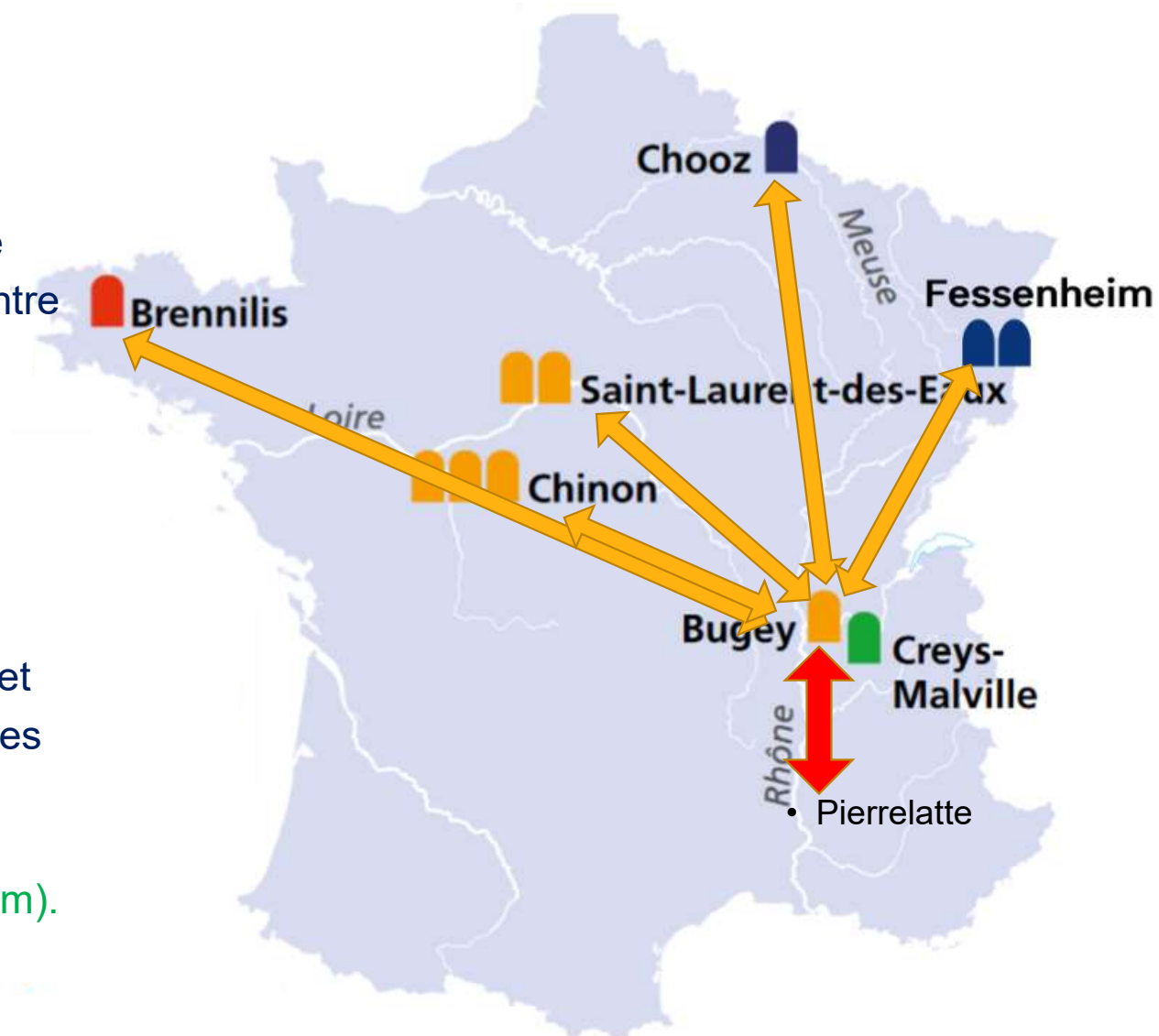
Impact bénéfique du projet

Logistique actuelle

- Les emballages sont maintenus sur le site de Pierrelatte, entreposés sur place, et utilisés entre les sites en déconstruction et ICEDA (Bugey)

Logistique avec le projet

- Les emballages sont directement maintenus et entreposés sur le même site (Bugey) qu'un des points de leur rotation (ICEDA).
- Gain : 1 A/R Pierrelatte par rotation (2 x 200km).
10 à 20 rotations par an sur 50 ans.

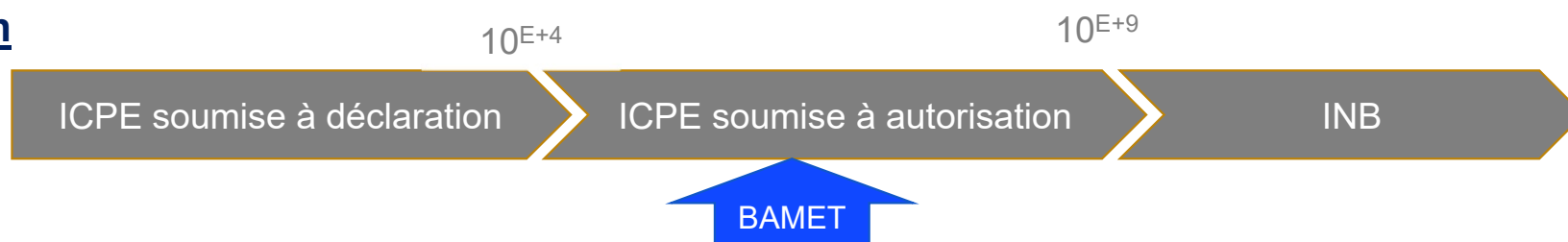


3

Présentation générale Incidence sur les Intérêts Protégés **Procédure**

Procédure d'autorisation

Classification



- Rubrique 2797 (déchets radioactifs supérieurs à 10 m³) ;
- Rubrique 1716 (substance radioactive de quantité supérieure à 1t).

Relation avec d'autres procédures en cours.

- Interface et cohérence avec le dossier de DEM de l'INB 45 déposé à l'ASN fin 2022.

Procédure

- Procédure d'autorisation environnementale (décision ASN d'autorisation sous le régime ICPE).
- Evaluation environnementale après examen au cas par cas.
 - Avis EDF (auto-évaluation demandée dans le CERFA d'examen au cas-par-cas): dispense d'évaluation environnementale.